

MAIRIE DE JONQUIERES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JONQUIERES SEANCE DU 3 MARS 2020

18, rue de l'Archerie
60680 JONQUIERES

- Date de convocation : 18/02/2020
- Date d'affichage : 18/02/2020

- Nombre de Membres :

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 13

L'an deux mil vingt, le 3 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude CHIREUX, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude CHIREUX, Maire,
Alain DENNEL, Chantal VANDENHOLE, Sylvie FABIEN, Patrice QUIDEÇON, Adjoint,
Sylvie CARLUY, Françoise CROISSANT, Marielle QUIDEÇON, Sophie REGNAULT, Christophe
DAUBIN, Christophe LEGAL, Thierry MECIAR, Conseillers Municipaux.

Etait absente excusée : Françoise CARLUY-MIOT qui a donné pouvoir à Sylvie CARLUY.

Etait absente : Marcelle TRONCHET.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaires : Chantal VANDENHOLE, Sylvie FABIEN et Françoise CROISSANT.

OUVERTURE DE SEANCE :

Les conseillers ayant reçu chacun le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal du 05/12/2019, celui-ci est **adopté** à l'unanimité et **signé** par les membres du Conseil présents.

1) **DELIBERATION N° 01/2020 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur Patrice QUIDEÇON, Adjoint en charge des Finances, présente aux Membres du Conseil Municipal le compte Administratif 2019 dressé par Monsieur le Maire et ouvre le débat sur les différents Chapitres/Articles des dépenses et recettes de Fonctionnement et d'Investissement. Monsieur le Maire est invité à ne pas prendre part au vote.

Après débat, Monsieur Patrice QUIDEÇON, Adjoint en charge des Finances, propose de mettre aux voix le Compte Administratif 2019.

Le Conseil Municipal,

Entendu la présentation du Compte Administratif 2019 par Monsieur Patrice QUIDEÇON,
Vu l'avis des Membres présents à la Commission Finances des adjoints du 17/02/2020,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, par 12 voix POUR (11 membres présents + 1 pouvoir), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, **d'adopter** le Compte Administratif 2019 comme suit :

▶ **Section de Fonctionnement - Dépenses : 431 040,29 €**

▶ **Section de Fonctionnement - Recettes : 872 032,37 € (540 391,88 € + l'excédent reporté de 331 640,49 € N-1)**

Ce qui fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 440 992,08 €.**

▶ **Section d'Investissement – Dépenses : 372 980,90 €**

▶ **Section d'Investissement – Recettes : 264 921,08 € (197 377,69 € + l'excédent reporté de 67 543,39 € N-1)**

Ce qui fait apparaître un **déficit d'Investissement de 108 059,82 €.**

2) DELIBERATION N° 02/2020 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur Patrice QUIDEÇON, Adjoint en charge des Finances, informe les Membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion adressé par le Trésorier de Compiègne doit parfaitement concorder avec le Compte Administratif. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le Compte Administratif et dans le Compte de Gestion, période complémentaire incluse.

Le résultat des Sections de Fonctionnement et d'Investissement se présente ainsi :

- ▶ Section de Fonctionnement - **Dépenses : 431 040,29 €**
- ▶ Section de Fonctionnement - **Recettes : 540 391,88 €** + l'excédent reporté de **331 640,49 € N-1**
= **872 032,37 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2019 en Fonctionnement : + 109 351,59 €

- ▶ Section d'Investissement - **Dépenses : 372 980,90 €**
- ▶ Section d'Investissement – **Recettes : 197 377,69 €** + l'excédent reporté de **67 543,39 € N-1**
= **264 921,08 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2019 en Investissement : - 108 059,82 €

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Patrice QUIDEÇON,

Vu l'avis favorable des Membres présents,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, par 13 voix POUR (12 membres présents + 1 pouvoir), d'approuver le Compte de Gestion de l'Année 2019, présenté et dressé par M. Philippe RAMON Trésorier Municipal de Compiègne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) DELIBERATION N° 03/2020 – AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Conseil Municipal,

Considérant :

- Le résultat comptable fonctionnement de N-1 s'élevant à : 109 351,59 €
- Le report à nouveau fonctionnement fin N-1 de : 331 640,49 €
- Le solde d'exécution d'investissement N-1 de : 175 603,21 €
- Les restes à réaliser en dépenses d'investissement : 137 233,67 €
- Les restes à réaliser en recettes d'investissement : 69 997,64 €
- Que le déficit de financement en restes à réaliser est de : 67 236,03 €
- L'excédent cumulé d'investissement fin N-1 : 67 543,39 €

Constata que le déficit cumulé de la section d'Investissement s'élève à **108 059,82 €**,

Constata le besoin de financement compte-tenu des restes à réaliser,

Considérant l'excédent de Fonctionnement,

Décide à l'unanimité, par 13 voix POUR (12 membres présents + 1 pouvoir) :

- d'affecter la somme de **175 295,85 € au compte 1068 Investissement - BP 2020**
- d'affecter la somme de **265 696,23 € au report à nouveau en excédent de Fonctionnement.**

4) DELIBERATION N° 04/2020 – OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT DEPENSES SUR LE BP 2020

Considérant les travaux d'enfouissement de réseaux rue de Varanval prévus en Investissements Dépenses, il a été mis au BP 2019 - Chap 20 Art 2041582 - le montant de 34 396,50 € ;

Considérant les travaux débutés au cours du dernier trimestre 2019, mais non terminés à ce jour en raison du retard dans les délais de livraison des mâts et lanternes, il nous faudra mandater en Investissements Dépenses – Chap 20 – Art 2041582 - la somme de 39 100 € en 2020 (chiffre communiqué par le SEZEO) ;

Considérant qu'il n'est pas possible de reporter dans les RAR Dépenses plus que ce qu'il reste dans l'exécution des investissements 2019 ;

Il est nécessaire de prendre une délibération afin d'ouvrir des crédits en Investissements 2020, à hauteur de 25 % des crédits votés en investissements 2019 ;

Il vous est demandé d'ouvrir des crédits sur le BP 2020 pour un montant de **4 703,50 €**, (somme correspondant à la différence entre 39 100 € et 34 396,50 €)

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité par 13 voix POUR (12 voix des Membres présents + 1 pouvoir), d'ouvrir des crédits sur le BP 2020 – Section Investissement Dépenses – Chapitre 20 – Art 2041582 – pour un montant de 4 703,50 €.

5) DELIBERATION N° 05/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION DES ARCHERS

Considérant le courrier du 23/11/2019 du Président de la Compagnie d'Arc de Jonquières adressé à Monsieur le Maire, sollicitant une subvention exceptionnelle de 1 500 €,

Considérant le chiffrage des travaux d'isolation envisagés dans la salle de réunion de la Compagnie d'Arc de Jonquières, joint au courrier du 23/11/2019,

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, par 13 voix POUR (12 membres présents + 1 pouvoir) d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la Compagnie d'Arc de Jonquières.

6) DELIBERATION N° 06/2020 - DEMANDE DE SUBVENTION 2020 – AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PAR LE SEZEO POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE LA CLE DES CHAMPS (TRANCHE N°1)

Considérant l'étude en cours des travaux d'enfouissement de réseaux BT, EP et Télécom Rue de la Clé des Champs (Tranche n° 1 : de la rue des Jonquilles à la rue du Mont Clergé),

Considérant le plan de financement communal prévisionnel adressé par le SEZEO (Syndicat des Énergies Zones Est de l'Oise) présenté par Monsieur le Maire :

- Total des travaux HT..... :	140 490,00 €
- Participation SEZEO BT (50%) HT..... :	33 950,00 €
- Subvention attendue Conseil Départemental..... :	24 680,60 €
- Subvention attendue DETR..... :	29 036,00 €
- Coût Commune HT..... :	52 823,40 €

Il vous est demandé de délibérer pour approuver le dossier de demande de subvention fait par le SEZEO au titre de l'année 2020 auprès du conseil Départemental.

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu le compte-rendu de Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres présents,

Et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 13 voix POUR (12 voix des Membres présents + 1 pouvoir) décide :**

- **de lancer** l'opération, travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Clé des Champs (Tranche n° 1) et de l'inscrire au Budget Primitif 2020, section Investissement ;
- **de demander** par le SEZEO une subvention auprès du Conseil Départemental,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

7) DELIBERATION N° 07/2020 - DEMANDE DE SUBVENTION 2020 – AUPRES DE LA DETR POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE LA CLE DES CHAMPS (TRANCHE N°1)

Considérant l'étude en cours des travaux d'enfouissement de réseaux BT, EP et Télécom Rue de la Clé des Champs (Tranche n° 1 : de la rue des Jonquilles à la rue du Mont Clergé),

Considérant le plan de financement communal prévisionnel adressé par le SEZEO (Syndicat des Énergies Zones Est de l'Oise) présenté par Monsieur le Maire :

- Total des travaux HT..... :	140 490,00 €
- Participation SEZEO BT (50%) HT..... :	33 950,00 €
- Subvention attendue Conseil Départemental..... :	24 680,60 €
- Subvention attendue DETR..... :	29 036,00 €
- Coût Commune HT..... :	52 823,40 €

Il vous est demandé de délibérer pour constituer un dossier de demande de subvention au titre de l'année 2020 auprès de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu le compte-rendu de Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres présents,

Et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 13 voix POUR (12 voix des Membres présents + 1 pouvoir) décide :**

- **de lancer** l'opération, travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Clé des Champs (Tranche n° 1) et de l'inscrire au Budget Primitif 2020, section Investissement ;
- **de demander** une subvention auprès de la DETR pour 2020 pour les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Clé des Champs (Tranche n° 1),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

8) QUESTIONS DIVERSES

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50 minutes.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 01/2020 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

DELIBERATION N° 02/2020 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

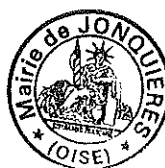
DELIBERATION N° 03/2020 - AFFECTATION DES RESULTATS 2019

DELIBERATION N° 04/2020 - OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT DEPENSES SUR LE BP 2020

DELIBERATION N° 05/2020 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION DES ARCHERS

DELIBERATION N° 06/2020 - DEMANDE DE SUBVENTION 2020 – AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PAR LE SEZEO POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE LA CLE DES CHAMPS (TRANCHE N°1)

DELIBERATION N° 07/2020 - DEMANDE DE SUBVENTION 2020 – AUPRES DE LA DETR POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE LA CLE DES CHAMPS (TRANCHE N°1)



Le Maire
Jean-Claude CHIREUX